

TURPE3 : à chacun sa responsabilité

Comme chacun sait, **TURPE** veut dire **Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité**. **3**, tout simplement parce que nous sommes dans la **phase d'élaboration du 3^{ème} tarif** depuis l'apparition de la concurrence en France. Ce **tarif est appliqué aux producteurs** qui utilisent les réseaux afin de livrer l'électricité que leurs agents de commercialisation ont vendu à leurs **clients finaux**. Le **TURPE rémunère les gestionnaires de réseaux** pour le service d'acheminement de l'électricité, qu'ils soient transporteur (RTE) ou distributeur (ERDF). La **facture d'électricité** est composée de **3 parties** : la part «**fourniture**» qui rémunère le fournisseur, la part «**utilisation du réseau**» et les **taxes** (TVA, Contribution au Service Public de l'Électricité, ...). Le **TURPE** représente environ **46% de la facture des clients domestiques** qui ont fait le choix de conserver le tarif réglementé.

Le **TURPE2** avait été mis en place au 1^{er} janvier 2006. Le **TURPE3 doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009**, pour couvrir la période 2009/2012. Afin de déterminer son niveau, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a lancé une **première phase de consultation publique** qui s'est terminée début juin 2008. La Fédération Chimie Énergie CFDT (**FCE-CFDT**) a **contribué à cette 1^{ère} phase** par un courrier au Président de la CRE. **4 points** ont été **développés** dans cette contribution :

- une **alerte forte sur les gains de productivité** et leurs conséquences sur les conditions de travail des agents des gestionnaires de réseaux,
- l'obligation faite aux gestionnaires de réseaux d'**acheter leurs pertes sur le marché de gros** et la demande d'une réflexion sur ce point,
- la **relance des investissements afin d'améliorer la qualité du Service public**, en particulier sous les aspects temps de coupure et délais de raccordement,
- l'**aspect expérimental** que doit avoir le **modèle incitatif*** sur la tarification avec un retour d'expérience avant d'en prolonger le principe.

Au cours de cette **1^{ère} phase de consultation** les gestionnaires de réseaux ont pu indiquer leurs objectifs et leurs attentes en matière de tarification. **RTE et ERDF** ont fait le constat d'une dégrada-

tion de la **qualité** et ont montré une **réelle volonté d'accélérer les investissements** pour corriger cela. En contrepartie, leurs exigences sur l'augmentation du **TURPE** étaient assez importantes, avec soit **+ 11,5%**, soit **+ 8,6%** pour **RTE** (selon prise en compte ou non des recettes d'interconnexions) et **+ 15,1%** pour **ERDF**.

Fin août, la **CRE** a lancé sa **2^{ème} phase de consultation** par laquelle elle propose une **augmentation** qui serait globalement de **10%**. Elle représenterait environ **4% de plus sur la facture des ménages sur la période 2009/2012**. Elle ferait suite aux **2% d'augmentation** du tarif réglementé décidé par les pouvoirs publics au mois d'août dernier. Ce serait un **coup de plus porté au pouvoir d'achat de nos concitoyens**.

La **FCE-CFDT** s'est donc à nouveau **adressée au Président de la CRE**. Elle a d'une part **dénoncé les sous-investissements dans les réseaux entre 1998 et 2005** et exigé au moins un **partage des responsabilités pour ne pas en faire supporter les conséquences aux seuls consommateurs**. D'autre part, elle a **précisé sa revendication sur l'achat des pertes réseaux**. A un moment où EDF SA contractualise avec ses concurrents pour leur donner accès à des parts de production, notamment nucléaire, il ne serait pas anormal que les gestionnaires de réseaux accèdent eux aussi à des parts d'énergie protégées des fluctuations du marché de gros.

Pour nous, la preuve est faite une fois de plus que l'électricité n'est pas adaptée au marché libre. Les exigences, et surtout les arguments portés par les gestionnaires de réseaux le montrent car, malgré leurs efforts pour les minimiser le coût de l'achat des pertes pèse lourdement sur le niveau que le TURPE atteindra dans les années futures. La FCE-CFDT exige que chacun assume sa part de responsabilité dans la dégradation de la qualité du service public liée aux sous investissements passés.

* **modèle incitatif** : système de bonus/malus fixé en fonction d'objectifs à atteindre, par exemple sur la productivité

Edito de votre
administrateur
CFDT

Pour me contacter :

Philippe PESTEIL

EDF - DTG
21, avenue de l'Europe
BP 41
38040 GRENOBLE CEDEX 9

Mobile : 06-21-72-29-97
Tél. : 04-76-20-22-21
Fax : 04-76-20-22-38

Courriel :
philippe.pesteil@edf.fr
pesteil.philippe@orange.fr

1/ DEVELOPPEMENT NUCLEAIRE À L'INTERNATIONAL

Quelques rappels

En **Conseil d'administration du 14 juin 2007**, EDF SA décidait de lancer un **programme de développement du nucléaire à l'international**. Il était choisi de le faire reposer principalement sur la **3^{ème} génération représentée par l'EPR** dont une tête de série est en construction à Flamanville. **4 pays cible** étaient définis : les **Etats-Unis** d'Amérique, la **Chine**, le **Royaume-Uni** et la **République Sud Africaine**. En parallèle, EDF se proposait de relever le défi du **renouvellement de ses compétences**, en particulier dans l'ingénierie et d'avoir un nombre suffisant d'ingénieurs pour mener à bien son projet. L'**objectif** est d'être **investisseur** dans ces pays et d'être **partenaire industriel**, c'est à dire **construire et exploiter des centrales nucléaires**.

USA : Constellation

Le **19 juillet 2007**, le **Conseil d'administration** approuvait un **projet de partenariat entre EDF et Constellation**, l'un des dix premiers électriciens américains. Ce projet comprenait **trois volets** :

- la **création d'une Joint Venture** (co-entreprise) 50/50 de développement de projets nucléaires nouveaux au Canada et aux USA, (Operating Agreement)
- la possibilité pour EDF d'acquérir une **participation pouvant aller jusqu'à 9,9% du capital de Constellation** (après une 1^{ère} étape à 5%), (Investor Agreement)

la définition d'une **méthode conjointe de revue et de sélection d'opportunités** communes d'investissements au Canada et aux USA, (Cooperation Agreement).

Depuis, les différents accords ont été conclus avec Constellation. Le **31 juillet 2008**, le **Conseil d'administration autorisait EDF à monter à 9,9% du capital de Constellation**, conformément à l'Investor Agreement. Selon l'évolution de la réglementation américaine, EDF et Constellation n'excluent pas l'éventualité d'une montée encore supérieure dans ce capital. A ce jour, **20 personnes d'EDF sont détachées aux États-Unis** dans le cadre des accords. Les dossiers se rapportant au site de **Calvert Cliff 3** progressent rapidement.

Chine : Taishan

La **coopération** entre EDF et l'électricien chinois China Guangdong Nuclear Power Holding Company (**CGNPC**) a débuté il y a plus de 20 ans. Le **26 novembre 2007**, un **accord cadre de coopération** entre EDF et CGNPC avait été signé. Le **31 juillet 2008**, le **Conseil d'administration d'EDF a approuvé un projet de partenariat** entre les deux entreprises, comprenant **2 volets** :

- un accord dénommé «Global Partnership Agreement» qui permettra aux deux sociétés d'**étudier l'opportunité de projets communs de développements en Chine et à l'international**,
- la **participation d'EDF au sein d'une Joint Venture** dénommée «Taishan Nuclear Power Company» (**TNPC**) à hauteur de **30%** pour une durée de **50 ans**.

Cette décision marque l'**évolution d'un partenariat** existant avec CGNPC dans la construction et l'exploitation des 6 tranches de Daya Bay et Ling Ao **vers un rôle d'investisseur**. **TNPC** sera une société chinoise **propriétaire et exploitant de 2 tranches nucléaires de type EPR** situées sur le **site de Taishan** dans la province du Guangdong en Chine. Un **contrat d'assistance technique** a également été conclu et prévoit la **mise à disposition par EDF de son savoir-faire** via le détachement de compétences humaines et la fourniture de documentation technique. De son côté CGNPC apportera sa **connaissance** du secteur électrique nucléaire et du tissu industriel chinois.

EDF aura 3 administrateurs sur 9 dans l'organe de gouvernance de TNPC ainsi que le **poste de Directeur Général Adjoint (DGA)**. Les **décisions majeures de gestion** seront prises à l'**unanimité** ou à la **majorité qualifiée des 2/3** dont au moins **1 vote positif d'un représentant d'EDF**.

Les travaux préliminaires ont commencé fin 2007 pour un **premier béton en septembre 2009** pour la tranche 1 et juillet 2010 pour la tranche 2. Les **contrats avec Areva** (chaudière nucléaire) et **Alstom** (turbines) sont **signés**. Les **misés en service sont prévues respectivement fin 2013 et en 2015**. Au plus fort, plus de 60 experts EDF seront présents sur le site.

Grande Bretagne : British Energy

La presse a beaucoup écrit sur ce dossier. **EDF avait déposé en 2007**, conjointement avec Areva, un **dossier de certification de l'EPR** dans le cadre du **New Nuclear Build** lancé par l'**Etat britannique**. Des **discussions** en vue d'un **partenariat** ont débuté entre **EDF et British Energy dès 2007**.

Début 2008, le **gouvernement** de Gordon Brown a annoncé sa **volonté de céder les 35,2%** qu'il détient dans British Energy, obligeant ainsi l'éventuel acheteur à lancer une OPA sur l'ensemble de la société. **EDF a examiné** cette opportunité au travers de **3 principes** :

- elle doit **s'inscrire dans la stratégie du groupe EDF**, de repli sur l'Europe et de développement du nucléaire à l'international,
- elle doit **être créatrice de valeur** pour le groupe,
- et EDF doit **être le bienvenu dans le pays d'accueil**.

Deux autres éléments interviennent dans la réflexion du groupe. Ce sont le **rééquilibrage d'EDF Energy** (filiale britannique) sur l'**amont** (production) et l'**avance apportée par l'EPR** pour devenir le **1^{er} opérateur en Grande Bretagne**. L'enjeu est important puisqu'il s'agit de s'implanter dans le pays qui devrait devenir le **plus grand marché nucléaire en Europe pour les 20 prochaines années**.

British Energy (**BE**) est une société qui avait été privatisée à l'époque de Margaret Thatcher et qui a eu des difficultés importantes au début des années 2000. C'est alors que **l'Etat britannique est intervenu à hauteur de 35,2% dans le capital de BE**.



C'est une société qui emploie à peu près **6 000 salariés** dont 5 000 dans le nucléaire, 600 dans le thermique classique et 400 dans les fonctions centrales. Elle a environ **2 600 gros clients** avec des contrats long terme pour alimenter **13 500 sites**. Elle exploite **8 centrales nucléaires** et **1 centrale au charbon** à Eggborough. Côté nucléaire le partage se fait entre **7 tranches de type AGR** (technologie proche du graphite gaz) et **1 tranche PWR**. Le **productible de BE** se situe aux environs de **57 TWh/an**, ce qui représente **15% de part de marché**. Son **Chiffre d'Affaires** est de **2,8 Md€** environ, avec un **EBITDA** de **900 M€** (marge) et un **résultat net** de **335 M€**.

Les **réacteurs AGR** rencontrent un certain nombre de **problèmes** sur les **boilers** (générateurs de vapeur) et sur le **graphite** (fissurations) qui peuvent avoir un **impact sur la disponibilité** mais **pas sur la sûreté**. Leur conception leur confère une **grande stabilité neutronique** et une **grande inertie thermique**. Le réacteur PWR de Sizewell se situerait dans le niveau du premier quart des centrales françaises.

Après avoir mené des **due diligences** (analyses approfondies) dans les domaines **technique, juridique et financier** EDF a pu proposer une offre qui paraissait devoir permettre le franchissement d'une étape importante dans le processus d'achat.

Pour définir cette offre, EDF a bien sûr utilisé son **analyse de la société BE** mais a dû aussi tenir compte d'**éléments de contexte**. Par exemple l'exigence du gouvernement britannique d'avoir à faire à plusieurs acteurs pour son New nuclear build, d'où une **recherche de partenariat**. Tout comme un contexte d'**augmentation des prix du pétrole et de l'électricité** plus importants que prévu a amené **EDF à relever son offre**. Celle-ci n'a pourtant **pas reçu l'agrément** de deux des principaux investisseurs présents au capital de BE : **Invesco** (15%) et **Prudential** (7%).

Début août, EDF a indiqué que «qu'après des discussions approfondies, EDF estimait que les conditions permettant un développement majeur en Grande-Bretagne n'étaient pas réunies à ce jour». **Le Gouvernement britannique** a quant à lui **appuyé sans réserve la candidature d'EDF**. Tout en déclarant «être en discussion avec une tierce partie», **Centrica** (ex British Gas) se réserve le droit d'envisager un certain nombre d'alternatives si aucune offre d'EDF n'était finalement faite. **Invesco** privilégie la **piste d'une fusion entre BE et Centrica** pour ensuite envisager un partenariat avec EDF. **Prudential** estime que **l'offre doit être encore augmentée** car il pense que **les producteurs d'énergie vont prendre beaucoup de valeur dans les années à venir**.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

J'ai approuvé cette stratégie parce qu'elle correspond à une **vraie logique industrielle**. J'avais aussi rappelé que **EDF** devait agir sur une **base stable selon 3 axes** : **l'ingénierie intégrée**, la **recherche et développement** et la **veille technologique**. Le renforcement de synergies dans le groupe sous les aspects industriels et d'équilibre entre l'amont et l'aval peuvent être espérés. Enfin j'avais souligné l'importance du **lancement d'un programme d'embauches** conséquent afin de relever le défi du renouvellement des compétences.

L'ensemble de ces dossiers montrent que chaque **pays** présente des **spécificités**. Cela amène donc le groupe EDF à **devoir s'adapter** pour assurer son développement et être bien accepté dans les pays cible. Même si cela paraît logique, c'est important car le comportement culturel de l'entreprise s'en trouve changé.

Un **comparatif** mériterait d'être élaboré pour pouvoir analyser les différences **en termes d'organisation, de fonctionnement et de coût des investissements**. Contrairement à ce que nous pourrions imaginer, un EPR ne représentera pas le même coût selon qu'il sera construit en France, aux USA, en Chine ou au Royaume Uni et par conséquent le retour sur investissement ne sera pas le même. Il est donc par exemple intéressant de s'appuyer, comme en Chine, sur la référence Flamanville 3.

Aux **USA** et en **Chine**, il est important d'avoir obtenu des **garanties sur toute décision qui touchera à la sûreté des installations**. Le **développement du nucléaire à l'international ne doit pas pouvoir impacter de manière négative l'image du groupe**.

En **Grande Bretagne**, le projet entre tout à fait dans **l'optique stratégique d'EDF** tant géographiquement (repli sur l'Europe) qu'industriel-

lement. Le **travail des équipes d'EDF**, qu'elles soient issues de la **DPI**, des **Directions juridique ou financière** est **absolument remarquable tant en intensité qu'en qualité**.

La question de l'état du parc de production de **BE** est **importante en termes de valorisation** et elle est **rassurante au plan de la sûreté**. Un des points importants du dossier est celui du poids que peut avoir l'État britannique sur des entités privées mais aussi publiques.

Ce dossier montre que **la situation est extrêmement différente de celle que l'on connaît en France**. Les organes de contrôle britanniques, même s'il sont publics, ont une indépendance totale et sont craints des pouvoirs publics. Si le Président français a pu dire ce qu'il voulait pour Alstom et l'obtenir, il en va tout autrement pour le premier ministre anglais.

Même lorsqu'on est en face d'une vraie opportunité, **il y a un moment où le prix devient malgré tout trop élevé**. En effet, le jeu du marché ne permet pas de valoriser financièrement ce qui devrait l'être, comme le fait d'avoir des compétences incomparables dans un domaine. Par contre, il oblige à tenir compte de perspectives annoncées par les analystes financiers, comme celle d'affirmer que les producteurs d'énergie vont prendre beaucoup de valeur dans les années à venir. C'est pourquoi je pense que **le blocage actuel est sain car il représente le refus d'entrer dans cette logique peu rationnelle de la part d'EDF**.

J'ai voté en faveur de la montée au capital de Constellation, du développement du partenariat pour construire et exploiter deux EPR en Chine. Par contre je me suis abstenu au sujet de l'offre envisagée le 31 juillet pour British Energy, la jugeant trop élevée.



2/ EDF ENERGIES NOUVELLES ET EDF ENERGIES REPARTIES

Le **Conseil d'administration du 31 juillet 2008** a autorisé le **principe d'une augmentation du capital des sociétés EDF Énergies Nouvelles (EN) et EDF Énergies Réparties (EnR)**. EDF EN est une filiale à **50% d'EDF SA** et EDF EnR, qui est une filiale à 50/50 entre EDF SA et EDF EN, est donc une **filiale à 75% d'EDF SA**.

Jusqu'à présent la **stratégie d'EDF EN** était principalement **axée sur le développement de l'éolien** puisque sur un objectif pour 2011 de 3 000 MW de puissance installée toutes énergies confondues, 2 740 provenaient de l'éolien. Depuis l'ouverture du capital d'EDF EN il y a eu un **développement plus rapide que prévu dans le solaire photovoltaïque** qui a amené EDF à définir sa stratégie dans ce domaine. En plus la poursuite du développement éolien, maintenant prévu au-delà de 2011, entraînera de nouveaux besoins en capex (capitaux pour croissance externe).

Une **croissance annuelle de 37% d'ici 2012** est envisagée dans la capacité d'installation mondiale du **solaire photovoltaïque (PV)**. Le solaire PV bénéficie aujourd'hui de **systèmes d'incitation** (tarifs de rachat élevés) mais un **cercle vertueux** est entrainé de se mettre en place avec une **augmentation des volumes**, des **progrès technologiques** et des **baisses de coûts de production** qui devraient aboutir à un marché mûre. Il existe un **double marché** avec les **fermes solaires** et le **PV réparti**.

Un des **volets stratégiques d'EDF** est de **développer des énergies renouvelables non**

émétrices de CO₂. Dans ce cadre, EDF propose de développer une **stratégie solaire PV qui va de l'amont jusqu'à l'aval**, portée par les commercialisateurs et les deux filiales que sont **EDF EN (fermes solaires)** et **EDF EnR (PV réparti)**.

A l'amont, cette stratégie consistera à **sécuriser les approvisionnements** pour accompagner le développement dans l'aval. Elle reposera sur la multiplicité des contrats et la diversification des investissements, pouvant aller jusqu'à la construction de nouvelles usines de fabrication de modules.

A l'aval, l'un des objectifs est de **développer un portefeuille d'exploitation de fermes solaires** dans plusieurs pays d'Europe sur le modèle de l'éolien. L'autre est de se **développer dans le solaire PV réparti soit par installation de panneaux sur les toitures reliés au réseau de distribution, soit en proposant des offres sous la marque EDF** en partenariat avec EDF EnR.

Pour atteindre ces objectifs, le **Conseil d'administration** autorise le principe d'une **augmentation de capital de 500 M€ d'une part pour EDF EN** composée de 335 M€ pour la réalisation de centrales photovoltaïques au sol et en toiture et de 165 M€ destinés à la moitié de l'augmentation du capital d'EDF EnR. D'autre part, il autorise le même principe d'une **augmentation du capital de 330 M€ pour EDF EnR** provenant pour moitié d'EDF EN et moitié d'EDF SA. **L'apport d'EDF SA est au total de 415 M€ (250 + 165)**.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Lors de l'ouverture du capital d'EDF Énergies Nouvelles j'avais approuvé la **décision d'EDF consistant à faire des énergies renouvelables un vecteur stratégique important**.

Par contre, j'avais émis des réserves sur l'**approche par filiales** et le partenariat d'actionnaires. Quelque soit le moyen de production (nucléaire, thermique, hydraulique, petite hydraulique, fermes solaire, solaire réparti, éolien, etc) ou son lieu (métropole, systèmes insulaires, international) je continue de penser que, en interne **la DPI** qui est le producteur EDF **pouvait tout à fait être en charge de l'ensemble des moyens de production de l'entreprise**.

EDF, par son réseau de commercialisateurs et d'installateurs qualifiés **doit rester maître des produits** afin de s'assurer de la **qualité du travail** et de ses **conséquences sur le développement du groupe**. Les articulations entre EDF Commerce, EDF EN, EDF EnR et les installateurs demanderont d'autant plus d'attention qu'EDF décide de développer une stratégie dite «intégrée» de l'amont jusqu'à l'aval. Tout aussi importante sera **l'implication de la R et D d'EDF**.

L'**option du développement du solaire PV** choisie par EDF est importante car elle permet **d'élargir le spectre du mix énergétique** pour améliorer la **diversification des sources**. Elle ouvre la voie vers un **engagement important d'EDF dans le domaine des énergies décentralisées** et marque une volonté de participer au **rééquilibrage entre productions centralisée et décentralisée**. Même si une **réflexion** est nécessaire sur ce que seront **les modes énergétiques de demain**, EDF doit être présente sur tous ces créneaux. Enfin, ce développement dans le solaire marque peut être la **fin du mode unique de l'éolien** pour ce qui concerne les énergies renouvelables, hors hydraulique bien sûr.

Pour que son modèle stratégique soit complet, **EDF doit maintenant renforcer ses actions dans les domaines de l'éco-efficacité et de la maîtrise de l'énergie**.

Compte tenu de ces appréciations j'ai voté en faveur des augmentations de capital d'EDF Énergies Nouvelles et d'EDF Énergies Réparties.

